

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL****du 11 MARS 2022 à 17 Heures 30****Maison de pays**

**Étaient présents** : René UGHETTO - Richard ALZAS - Yves TESTUT - Dominick CANDAELE - Evelyne ALAUZEN - Christophe DUGOUL - Olivier BRUGUIER - Geneviève BRUGUIER - Laetitia MERCIER - Maurice DUCROS - Pascale THEVENIN – Camille GOBERT-Sophie TOCINO

Absent : Vincent ALAUZEN – Isabelle PANSIER

Pouvoir : Isabelle PANSIER à Evelyne ALAUZEN

**Secrétaire de séance** : Laetitia MERCIER

**Convocation du 7 mars 2022**

**1- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL ET DU COMPTE DE GESTION 2021**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Richard ALZAS, 1er Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur René UGHETTO, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives intervenues au cours de l'exercice, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut de résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		132 215.55		277 513.82		409 729.37
Opérations de l'exercice	713 406.53	647 342.20	329 962.05	227 077.48	1 043 368.58	874 419.68
TOTAUX	713 406.53	779 557.75	329 962.05	504 591.30	1 043 368.58	1 284 149.05
Résultats de clôture		66 151.22		174 629.25		240 780.47

Besoin de financement		
Excédent de financement	174 629.25	
Restes à réaliser	0.00	0.00
Besoin de financement	0.00	
Excédent de financement		
Besoin total de financement		
Excédent total de financement	174 629.25	

2) Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de  au Compte 1068 Investissement

au Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

Monsieur le Maire rappelle que le Compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'année 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé et délibéré, le Maire s'étant retiré,

- APPROUVE à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2021 et le compte de gestion de Monsieur le Receveur.

## **2- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DU SITE 2021 ET DU COMPTE DE GESTION**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Richard ALZAS, 1er Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur René UGHETTO, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives intervenues au cours de l'exercice, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut de résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		758 223.22		291 379.45	0.00	1 049 602.67
Opérations de l'exercice	1 650 099.54	1 746 120.32	511 138.64	434 082.20	2 161 238.18	2 180 202.52
TOTAUX	1 650 099.54	2 504 343.54	511 138.64	725 461.65	2 161 238.18	3 229 805.19
Résultats de clôture		854 244.00		214 323.01		1 068 567.01
Besoin de financement				0.00		
Excédent de financement				214 323.01		
Restes à réaliser				0.00		
Besoin de financement						
Excédent de financement				0.00		
Besoin total de financement						
Excédent total de financement				214 323.01		
2) Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de						
				854 244.00		au Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

Monsieur le Maire rappelle que le Compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'année 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé et délibéré, le Maire s'étant retiré,

- APPROUVE à l'unanimité le compte administratif du budget du site de l'Aven d'Orgnac 2021 et le compte de gestion de Monsieur le Receveur.

### **3- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DU CAMPING 2021 ET DU COMPTE DE GESTION**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Richard ALZAS, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur René UGHETTO, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives intervenues au cours de l'exercice, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		85 110.86		96 560.55		181 671.41
Opérations de l'exercice	138 821.40	184 029.70	12 005.26	28 098.56		
TOTAUX	138 821.40	269 140.56	12 005.26	124 659.11	0.00	181 671.41
Résultats de clôture		130 319.16		112 653.85		181 671.41
	Besoin de financement					
	Excédent de financement		112 653.85			
	Restes à réaliser					
	Besoin de financement					
	Excédent de financement					
	Besoin total de financement					
	Excédent total de financement		112 653.85			
2) Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de						
			130 319.16			
						au Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

Monsieur le Maire rappelle que le Compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'année 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé et délibéré, le Maire s'étant retiré,

- APPROUVE à l'unanimité le compte administratif du budget du Camping 2021 et le compte de gestion de Monsieur le Receveur.

## 4- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2021 ET DU COMPTE DE GESTION

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Richard ALZAS, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur René UGHETTO, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives intervenues au cours de l'exercice, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut de résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		0.00		19 348.54		19 348.54
Opérations de l'exercice	52 332.46	62 689.32	228 403.77	91 375.09	280 736.23	154 064.41
TOTAUX	52 332.46	62 689.32	228 403.77	110 723.63	280 736.23	173 412.95
Résultats de clôture		10 356.86	117 680.14		107 323.28	

Besoin de financement Excédent de financement	117 680.14	
Restes à réaliser	0.00	0.00
Besoin de financement Excédent de financement		
Besoin total de financement Excédent total de financement	117 680.14	

2) Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de 10 356.86 au Compte 1068 Investissement

0.00 au Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

Monsieur le Maire rappelle que le Compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'année 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé et délibéré, le Maire s'étant retiré,

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif du budget Assainissement 2021 et le compte de gestion de Monsieur le Receveur.

#### **5- APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DES EAUX GARD ARDECHE (SMEGA)**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal, que le Syndicat Mixte des Eaux Gard-Ardèche a été créé par arrêté Préfectoral et qu'il n'existe pas de statut du Syndicat.

Conformément à la loi, le Syndicat intercommunal à vocation unique est devenu le 1<sup>er</sup> janvier 2020 un syndicat mixte fermé.

Le Maire propose au conseil municipal d'approuver les statuts du syndicat et le nouveau nom : SYNDICAT MIXTE DES EAUX GARD ARDECHE (SMEGA).

Le conseil municipal a l'unanimité de ses membres :

-APPROUVE les statuts et le nouveau nom du Syndicat

#### **6- LOYER DE LA BOUTIQUE AUTOUR DE L'AVEN – PRODUITS REGIONAUX ET ARTISANAUX**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal, que la convention pour la boutique Autour de l'Aven – Produits Régionaux et Artisanaux est arrivée à échéance au 31-12-2021, il convient de la renouveler.

Le Maire propose d'établir un nouveau cahier des charges pour une durée de 5 ans soit le 31-12-2026, pour un montant annuel de 5024,99€ HT au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Ce montant suivra une augmentation de 2% par an.

Le conseil municipal a l'unanimité de ses membres :

- APPROUVE le nouveau cahier des charges et l'augmentation du loyer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## **7- EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC LA NUIT A PARTIR DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2022**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière réunion du conseil municipal il avait demandé aux conseillers de réfléchir sur l'éventualité d'une extinction de l'éclairage public la nuit.

Cette démarche semble intéressante pour la préservation de l'environnement.

Il faut bien sûr tenir compte des éléments relatifs à la sécurité, dont Monsieur le Maire garde le pouvoir de Police.

Des adaptations seront prévues lors des fêtes ou évènements particuliers.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres :

**-DECIDE** que l'éclairage public sera interrompu la nuit dès que toutes les horloges astronomiques seront installées.

*Horaires à préciser : 23H 30 à 5H30 d'Octobre à mars.*

**-DEMANDE** à Monsieur le Maire de prendre l'arrêté précisant les modalités d'application de cette mesure.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.**

**Le Maire,**

  
**René UGHETTO**